**Contrat de prêt de gré à gré**

|  |  |
| --- | --- |
| **Le présent contrat est conclu entre :**  Nom prénom :  Adresse  Téléphone :  @Mail :  ci-après dénommé **l’emprunteur :** | Et «**ECO-PATURE BREIZH**»  Mickaël JAUNAY  3 Impasse Landes de Bretagne  56480 Silfiac  ci-après dénommé **l’emprunteur :** |

**Objet du contrat :**

Le présent contrat a pour objet d’encadrer et de formaliser un prêt, consenti par le prêteur à l’emprunteur, de \_\_\_\_\_ parts de 100 euros chacune soit la somme totale de \_\_\_\_\_\_\_\_\_ €, en toute lettre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_euros

Par cette convention le prêteur accepte de prêter la somme mentionnée ci-dessus aux conditions convenues par les deux parties et définies dans les articles suivants.

**Nature des investissements financés par ce prêt**

Dans le cadre de son projet de déménagement de son activité de production d’Agneau landes de Bretagne dans les Landes du CRANO, l’emprunteur s’engage à utiliser la somme afin de financer l’achat d’un bâtiment d’élevage avec 5,1ha de terre agricole à proximité du siège (22500€).

**Modalités de votre versement :**

Votre engagement devra intervenir **avant le 27 mars 2022**, par chèque à l'ordre de Mickaël JAUNAY**.** Conformément à la réglementation, la finalisation du prêt s’accompagnera d’une déclaration administrative (Cerfa N°26062-A) dont une copie pourra être fournie sur demande.

**Modalités du remboursement :**

Ce prêt sans intérêt est établi pour une durée de 3 ans. Il sera remboursé par chèques envoyés à votre adresse en trois annuités selon l’échéancier ci-dessous

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° d’échéance | DATE | Remboursement | Capital restant dû |
| 1 | 27/03/2023 | 33,00 € | 77,00 € |
| 2 | 27/03/2024 | 33,00 € | 34,00 € |
| 3 | 27/03/2025 | 34,00 € | 0,00 € |

**Durée du contrat :**

Le présent contrat est valable dès la date de signature par les deux parties à l’accomplissement de toutes les obligations des parties. Des cas possibles de remboursement anticipé pourront être vus de gré à gré en cas de forces majeures.

Fait en deux exemplaires le ………………………. A ……………………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| **Le prêteur :**  Je, soussigné \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ déclare être majeur et accepte les conditions définies ci-dessus.  Signature | **L’emprunteur** :  Je, soussigné **Mickaël JAUNAY,** déclare m’engager à respecter les conditions définies ci-dessus.  Signature : |

Toutes questions concernant le prêt lui-même et son organisation et questions concernant le projet à financer :

Mickaël Jaunay (Le producteur)

**MODALITE**

Vous avez décidé de participer à ce financement ? Voici ce qu’il faut faire avant fin mars 2022:

1. Inscrivez-vous sur le formulaire en ligne en suivant ce lien :
2. Imprimez deux exemplaires du contrat de prêt téléchargeable sur le site
3. Remplir les documents et les signer
4. Renvoyez par courrier les deux exemplaires accompagnés du chèque à :

Mickaël JAUNAY

3 Impasse Landes de Bretagne

56480 Silfiac

Avant le 27 mars 2022,

Votre chèque sera remis à Mickaël JAUNAY pour encaissement,

Le contrat sera signé par Mickaël JAUNAY

Votre exemplaire du contrat vous sera renvoyé par courrier

Mickaël JAUNAY s’installe dans ses nouveaux locaux en 16 mars 2022

Fin mars 2023,

* Vous recevrez par courrier le premier remboursement de Mickaël JAUNAY (premier tiers)

Fin mars 2024,

* Vous recevrez par courrier le second remboursement de Mickaël JAUNAY

Fin mars 2025,

* Vous recevrez par courrier le troisième et dernier remboursement de Mickaël JAUNAY

**Mickaël JAUNAY vous remercie pour votre engagement**